

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 712-2 ;*
Vu la loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie ;
Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, notamment son article 8
Vu le décret 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;
Vu décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) ;

arrête,

- Article 1** Sous l'autorité du Président, M. Olivier BIREMBAUX est nommé dans les fonctions suivantes :
- référent « déontologue » ;
 - référent « alerte ».

Une lettre de mission viendra préciser les objectifs et les réalisations attendus.

- Article 2** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente sur le portail numérique de l'Université pour l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'Université et publié au recueil des actes réglementaires tenu par le Direction Générale.

- Article 3** Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du Président de l'Université.

- Article 4** Le Directeur Général des Services de l'Université Polytechnique Hauts-de-France est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 25 novembre 2021

Abdelhakim Artiba
Président

